BIOLOGIE MEDICO-LEGALE (08.07.2014)

(Diplôme d'Etudes Supérieures Interuniversitaire de)
avec La Tronche, Lille et Marseille

- **Objectifs :** Donner un enseignement de haut niveau en biologie médico-légale nécessaire à la formation des futurs experts dans cette discipline. La formation sera axée sur les aspects particuliers de la toxicologie post-mortem et sur des thèmes à forte implication judiciaire de la toxicologie du vivant (conduite automobile sous l'influence de stupéfiants, soumission chimique, dopage, traitements de substitution) ainsi que sur les autres thématiques rencontrées en biologie médico-légale (génétique, anatomo-pathologie, entomologie).

- **Débouchés** : Pratique des analyses complémentaires médico-légales dans le cadre des Services ou des Instituts de Médecine Légale, des Laboratoires de Toxicologie, de Biochimie, d'Anatomo-pathologie ainsi que des Laboratoires de Police Scientifique.

- **Durée :** 2 ans **Nombre de places** : 10 à 15 places (NB : si le nombre d'inscription est jugé insuffisant, les responsables de la formation peuvent décider de ne pas assurer l'enseignement)

- **Droits à payer :**
  - Si inscription à ce **seul diplôme** pour 2014-15 ou **comme 1er DU (si plusieurs DU en 2014-15) :**
    En 1ère année : Tarif A (55,10 €) + droit principal D (206 €) + Droit spécifique (300 €)
    Si **seul mémoire final** : Tarif A (55,10 €) + droit spécial G (134 €) + Droit spécifique réduit (184€)
    Si inscription **comme 2ème ou énième DU** (car plusieurs DU en 2014-15) :
    En 1ère année : Tarif A (exempté) + droit réduit E (168 €) + Droit spécifique (300 €)
    Si **seul mémoire final** : Tarif A (exempté) + droit spécial réduit J (122 €) + Droit spécifique réduit (184 €)

- **Enseignant responsable** :

Pr. Jean-Sébastien RAUL
Institut de Médecine Légale – Faculté de Médecine – 11 rue Humann – 67085 STRASBOURG CEDEX
☏ 03 68 85 33 43 Mèl : js.raul@unistra.fr

- **Public concerné :**

- Les Docteurs en Médecine français ou ressortissants de l'Union Européenne, de l'Espace Economique Européen, de la Suisse ou de la Principauté d'Andorre.
- Les étrangers (hors UE + EEE + Suisse + Andorre) pourvus du diplôme de Docteur d'une Université française, mention Médecine, ou d'un diplôme permettant d'exercer la Médecine dans leur pays d'origine ou dans le pays d'obtention du diplôme (joindre certificat des autorités du pays l'attestant).
- Les titulaires du diplôme d'Etat en Pharmacie ou de Docteur en Pharmacie et les étrangers pourvus d'un diplôme de Pharmacien permettant d'exercer la Pharmacie dans leur pays d'origine.
- Les Docteurs vétérinaires.
- Les titulaires d'un diplôme d'Etat de Docteur en Sciences ou Docteur d'Université mention Sciences.
- Des cas particuliers peuvent être acceptés après examen du dossier.